

REGLEMENT PARTICULIER

CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
À la réglementation générale de la discipline.*

24^{ème} AUTO CROSS & SPRINT CAR DE MONTAUBAN DE BRETAGNE 10 & 11 SEPTEMBRE 2022

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST organise les 10 & 11 SEPTEMBRE 2022 avec le concours de OCM SPORT MECANIQUE MONTAUBAN DE BRETAGNE une compétition automobile nationale d'AUTO CROSS ET DE SPRINT CAR.

- 24^{ème} AUTO CROSS ET SPRINT CAR DE MONTAUBAN DE BRETAGNE (35)

Cette compétition compte pour :

- Le challenge ouest d'auto cross & sprint car
- Le championnat de la ligue régionale du sport automobile
- Le championnat des conducteurs ACO
- Le trophée national d'auto cross et de sprint car
- Le trophée Bernard SEILLER

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 15 Juin 2022 sous le numéro33. et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 515.en date du 18 Juillet 2022

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA		<i>S'il y a lieu</i>
Président du Collège des Commissaires Sportifs	LIC 213720	HARDOU Jean Jacques
Membre du Collège	LIC 20583	BRIGARDIS HENRI

Membre du Collège	LIC 4176	MERCIER Jean Marie
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	LIC 207487	MARTIN Mado
Directeur de Course	LIC 10270	VALEAU Didier
Directeur(s) de Course adjoint(s)	LIC36268	ILLIEN Serge
Adjoints à la Direction de Course	LIC250666	RICHARD Jean Paul
	LIC 8938	GOURDON Joseph
Secrétaire Meeting	LIC 176665	VALEAU Nicole
Commissaires Techniques	LIC4953	RICHARD Yves
	LIC 137284	MEUNIER Marc
	LIC297015	PONCET Maxime
	LIC48007	BROUSSE Guy
	LIC 261013	SIONNEAU Mikael
Chargés des relations avec les concurrents	LIC 6694	OLLITRAULT Jean Paul
	LIC 189022	CERISIER Patrick
Juge de faits	LIC 189022	CERISIER Patrick
Chronométrateur(s)		
Responsable classement	LIC 12279	MARTINEAU Freddy
	LIC 176841	MOREAU Joël
	LIC 316047	HENRY Stéphanie
	LIC 148448	MILLOT Claude
Commissaire responsable du Parc Fermé	LIC 189022	CERISIER Patrick
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain		GALLAIS Yves
Médecin Chef		CHAUMONT André
Responsable Sécurité		MANCHERON Hervé

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST et l'organisateur technique est l'OCM SPORT MECANIQUE MONTAUBAN DE BRETAGNE.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès la parution du permis d'organiser
Clôture des engagements	JEUDI 1 SEPTEMBRE 2022 à MINUIT
Publication de la liste des engagés	MERCREDI 7 SEPTEMBRE à MINUIT
Date et lieu de la compétition	10 & 11 SEPTEMBRE 2022 MONTAUBAN 35
Vérifications administratives et techniques pour les pilotes selon les convocations	SAMEDI 10 SEPTEMBRE ▪ DE 7H30 à 10 H
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	SAMEDI 10 SEPTEMBRE 1H avant la fin des vérifications Techniques
Briefing obligatoire	SAMEDI 10 SEPTEMBRE, 15 min après la fin des essais chronométrés devant la tour de contrôle
Horaire des essais libres	
Horaire des essais chronométrés	Le samedi 10 SEPTEMBRE à partir de 10 Heures
Horaire de la course	De 8h jusqu'à 20H
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	Au podium, à l'arrivée de chaque finale.

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques pour les pilotes se dérouleront le SAMEDI 10 SEPTEMBRE A PARTIR DE 7H30 . Les vérifications administratives se feront au local administratif et les vérifications techniques au local technique.

Chaque pilote recevra une convocation individuelle. Si à la date du JEUDI 8 SEPTEMBRE (le jeudi avant la compétition) le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec l'organisateur au numéro de téléphone suivant

- Margaux LEGENTILHOMME : 07 81 42 09 75

ARTICLE 3. CONCURENTE ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :

Margaux LEGENTILHOMME

26 LA TURPINAIS

44750 CAMPBON

Téléphone : 07 81 42 09 75

Mail : margaux.legen@orange.fr

À partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au JEUDI 1 SEPTEMBRE à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin d'engagement. Ils sont fixés à :

- 135 € avec la publicité facultative de l'organisateur

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 32, l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra être pilotée par un seul pilote, à l'exception des catégories super sprint et sprint girl dans le cadre d'une double monte.

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

Les concurrents titulaires d'un Titre de Participation sont admis

Les pilotes des Super Sprint Maxi Sprint Junior Sprint et Sprint Girl sont admis à participer avec une licence régionale ou un titre de participation.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

AUTOCROSS :

- TOURISME CUP 30
- BUGGY CUP 30
- MAXI TOURISME 30
- BUGGY 1600 30
- SUPER BUGGY 30

SPRINT CAR :

- MAXI SPRINT 30
- SPRINT GIRL 30
- JUNIOR SPRINT30 réservé aux pilotes nés entre le 1/1/2004 et le 31/12/2010 INCLUS
- SUPER SPRINT 45
- **Le nombre maximum de concurrents partants est limité à 60 dans chaque division dans la limite de 285 Pilotes.**
- **Le nombre de séries par division est libre dans la limite de 19 séries maximum avec 15 voitures par série et un maximum de 4 séries par division.**

4.4P. NUMEROS

Les numéros seront fournis par L'ASA AUTO CROSS DE L'OUEST. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement. Chaque numéro est vendu .

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative, sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

L'AUTO CROSS DE MONTAUBAN se déroulera sur le circuit Ville Thual il est long 890 mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 16 mètres.

Le circuit a été agréé par la FFSA en date du 17 MAI 2022 sous le numéro 35 12 22 0501 AC NAT **0890**

L'accès au circuit se fait par la NATIONALE 12 sortie LE CROUAIS le circuit est situé sur la commune de MONTAUBAN de BRETAGNE 35 à 35KM au nord de RENNES

La pôle est fixée à GAUCHE

6.7P. TABLEAU D'AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé à l'entrée de la pré grille. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents et Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants 06 89 60 24 25.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- SAMEDI 10 SEPTEMBRE :

Vérifications administratives et technique de 7H30 à 10H

Essai chronométré à partir de 10H

Briefing oral 15 minutes après la fin des essais chronométré

Manche qualificative A et B à partir de 13H

- DIMANCHE 11SEPTEMBRE :

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi-finales à partir de 11h30

Suite des demis finale à partir de 13h30

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

7.2P. BRIEFING

Le briefing oral des pilotes aura lieu à la fin des essais chronométrés à la tour de contrôle, le briefing écrit sera remis aux vérifications administratives.

7.6P. PARC FERME FINAL

A l'arrivée des ½ finales, toutes les voitures non qualifiées pour les finales et à l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le Directeur de Course et/ou le Collège des Commissaires Sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix. Les voitures restent en régime de parc fermé, sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu'à l'affichage du classement officiel. Durant la même période, les pilotes devront rester à leur emplacement et ils devront répondre à toute convocation qui leur serait faite de la part des officiels. Tout pilote ne respectant pas cette règle sera disqualifié du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.
Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale A. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN CHEQUE

Détail des prix en €.

Les mêmes prix seront attribués aux 6 premiers de chaque catégorie.

- 1^{er} 170 €
- 2^{ème} 130 €
- 3^{ème} 115 €
- 4^{ème} 90 €
- 5^{ème} 80 €
- 6^{ème} 70 €

10.3P. COUPES

Une coupe sera remise aux 6 premiers pilotes classés à la fin de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au podium de chaque arrivée de finale.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste 8

Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité 2 de 6kg, type : poudre

Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve 27 commissaires, dont 2 ou 3 par poste

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges oui ACRB

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Convention entre l'organisateur administratif et l'organisateur technique.

Horaires détaillés de l'épreuve.

Arrêté d'homologation préfectorale du circuit.

Dossier de sécurité.

(Toutes informations complémentaires autres que celles qui sont mentionnées dans les articles 1 à 11, doivent obligatoirement être annexées à ce règlement).

HORAIRES :

- **SAMEDI 10 SEPTEMBRE :**

Vérifications administratives et technique de 7H30 à 10H

Essai chronométré à partir de 10H

Briefing oral 15 minutes après la fin des essais chronométrés

Manche qualificative A et B à partir de 13H

- **DIMANCHE 11 SEPTEMBRE :**

Manche qualificative C à partir de 8H30

Demi-finales à partir de 11h30

Suite des demi finale à partir de 13h30

Finale à partir de 15h30

Affichage des résultats 15 minutes après l'arrivée de chaque finale

DIVERS :

Tout emplacement pilote dans le paddock devra être équipé d'une bâche de 5M x 4M à placer sous les véhicules de course et d'extincteurs de 6KG par véhicule, visible et à portée de main.